MINISTÈRE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
DÉPARTEMENT DE LA SOMME

SERVICE DE LA RECONSTITUTION IMMOBILIÈRE
Section des Plans d'Alignement

PLAN GÉNÉRAL D'ALIGNEMENT
de la Commune de
GUILLEMONT

Levé par M. Dron, Géomètre

PLAN D'ENSEMBLE

1924

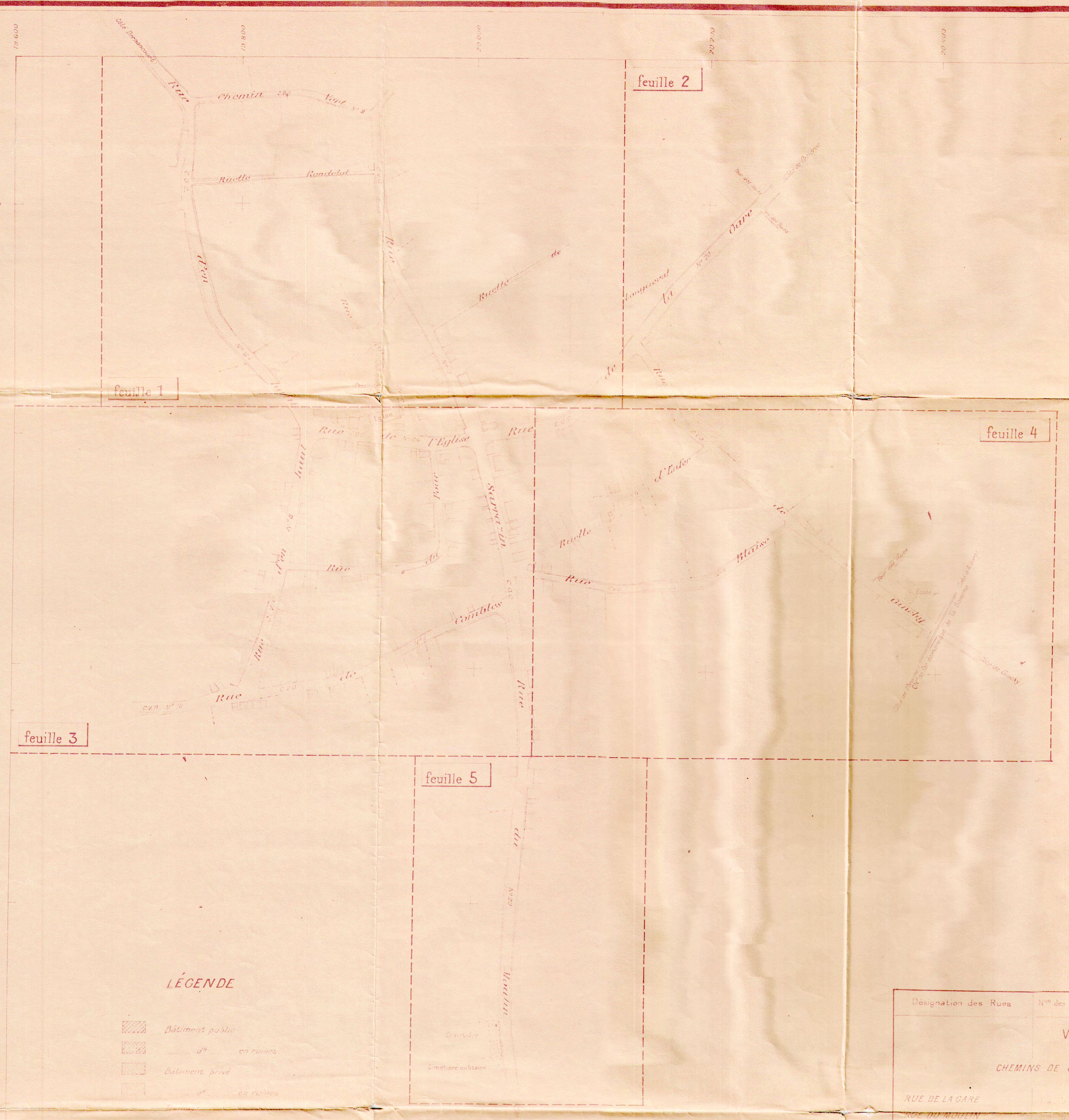

LÉGENDE

- ▨ Bâtiment public
- ▨ d° en ruines
- ▨ Bâtiment privé
- ▨ d° en ruines
- Treillage
- Haie

Echelle de 0,0005 par mètre ($\frac{1}{2000}$)

20 0 20 40 60 80 100 120 140 160 180 200 mètres

PARTIES DE CHEMINS CONTIGUES AU VILLAGE DE GINCHY

Le système de coordonnées de la feuille 6 n'a aucun rapport avec celui des autres feuilles du plan.

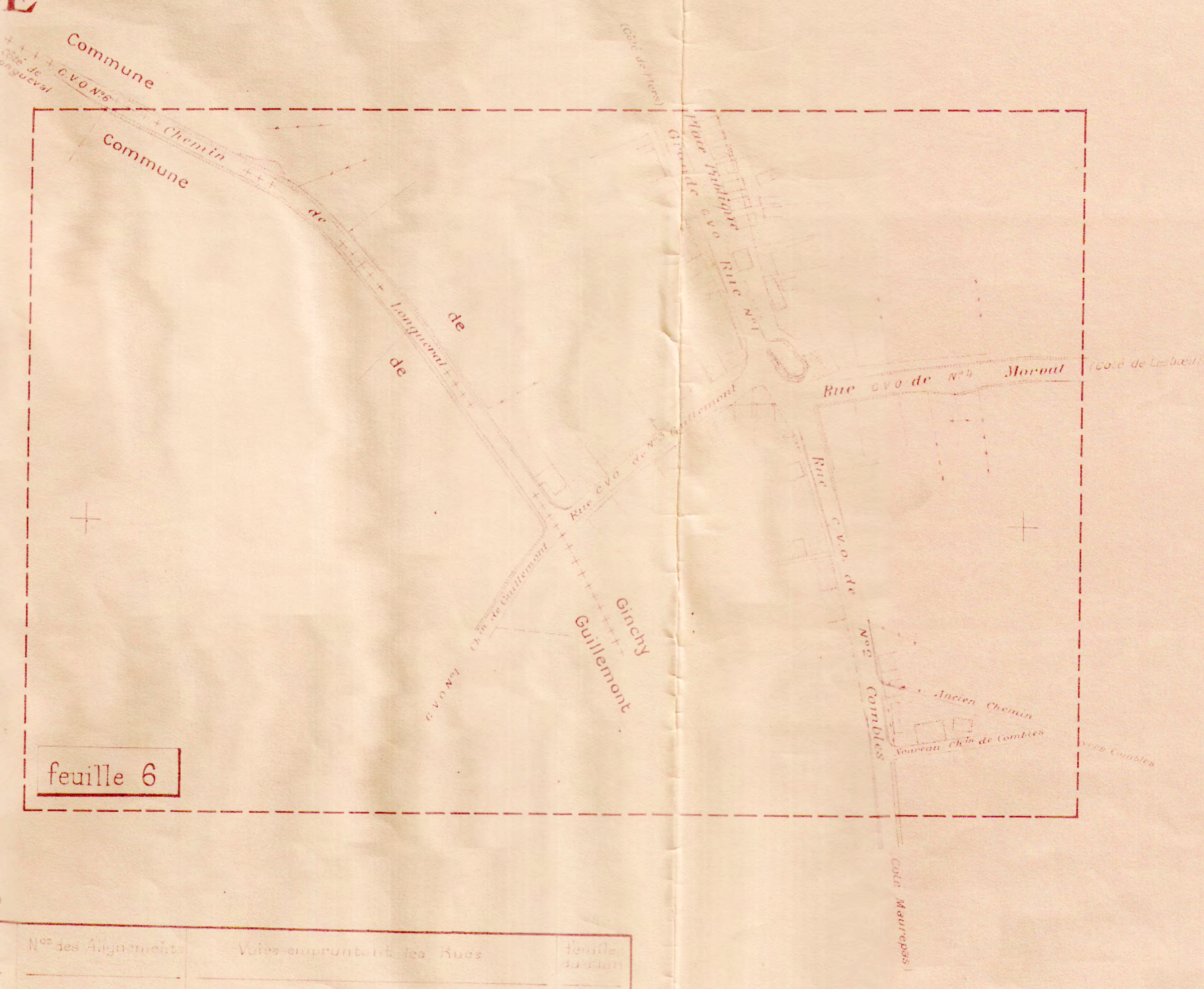

TABLEAU DES RUES

Désignation des Rues	N^os des Alignem^ts	Voies empruntant les Rues	Feuilles du Plan
Voirie Vicinale			
CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION			
RUE DE LA GARE	1 a 5 , 2 a 20	C.G.C. n°20 de Pozières à Péronne	1 . 2 . 3
RUE DU MOULIN	[illegible]	d°	3 . 5
RUE SARRAZIN (partie)	[illegible]	d°	3
RUE DE L'EGLISE (partie)	1 a 9 , [illegible]	C.G.C. n°64 de Dernancourt à Guillemont	3
RUE D'EN HAUT (partie)	[illegible] , 2 a 16	d°	1 . 3
CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES			
RUE DE GINCHY	1 a 29 , 2 a 24	C.V.O. n°1 de Guillemont à Ginchy	2 . 4
CH^in DE GUILLEMONT	1 à 3 , 2 à 4	d°	6
CH^in DE LONGUEVAL (partie)	1 a 11	C.V.O. n°6 de Ginchy à Longueval	6
RUE BLAISE	1 a 15 , 2 a 16	C.V.O. n°8 dit Rue Blaise, [illegible]	3 . 4
RUE DE COMBLES (partie)	[illegible] , 2 a 22	Combles, Rue d'En Haut	3
RUE D'EN HAUT (partie)	1 a 13 , 2 a 12	—	3
RUE SARRAZIN (partie)	1 a 17 , 2 a 16	C.V.O. n°9 dit Chemin Vert, Rue Sarrazin	1 . 3
CHEMIN VERT	1 a 9 , 2 a 10		1
RUE DE COMBLES (partie)	19 a 23 , 24 a 32	C.V.O. n°10 de Guillemont à Hardecourt aux Bois	3
Voirie Urbaine			
RUE DE COMBLES	[illegible]	[illegible]	3
RUE DE L'EGLISE	[illegible] 8 a 12	d°	3
RUELLE D'ENFER	1 a 23 , 2 a 18	d°	3 . 4
RUE DU FOUR	1 a 25 , 2 a 24	d°	3
RUELLE RONDELOT	[illegible] , 2 a 10	d°	1
RUE DU SAC	[illegible]	d°	1 . 3
Puits de la Rue de la Gare	[illegible]	d°	2
Puits de la Rue de Ginchy	[illegible]	d°	4
Puits de la Rue Sarrazin	[illegible]	d°	1
Alignements situés sur le territoire de la Commune de Ginchy			
CHEMIN DE LONGUEVAL (partie)	[illegible]	C.V.O. n°6 de Ginchy à Longueval	6

MINISTÈRE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
DÉPARTEMENT DE LA SOMME

SERVICE DE LA RECONSTITUTION IMMOBILIÈRE
Section des Plans d'Alignement

PLAN GÉNÉRAL D'ALIGNEMENT
de la Commune de
GUILLEMONT

Levé par *M. Dron*, Géomètre

FEUILLE 6

1924

Le système de coordonnées de la feuille 6 n'a aucun rapport avec celui des autres feuilles du plan.

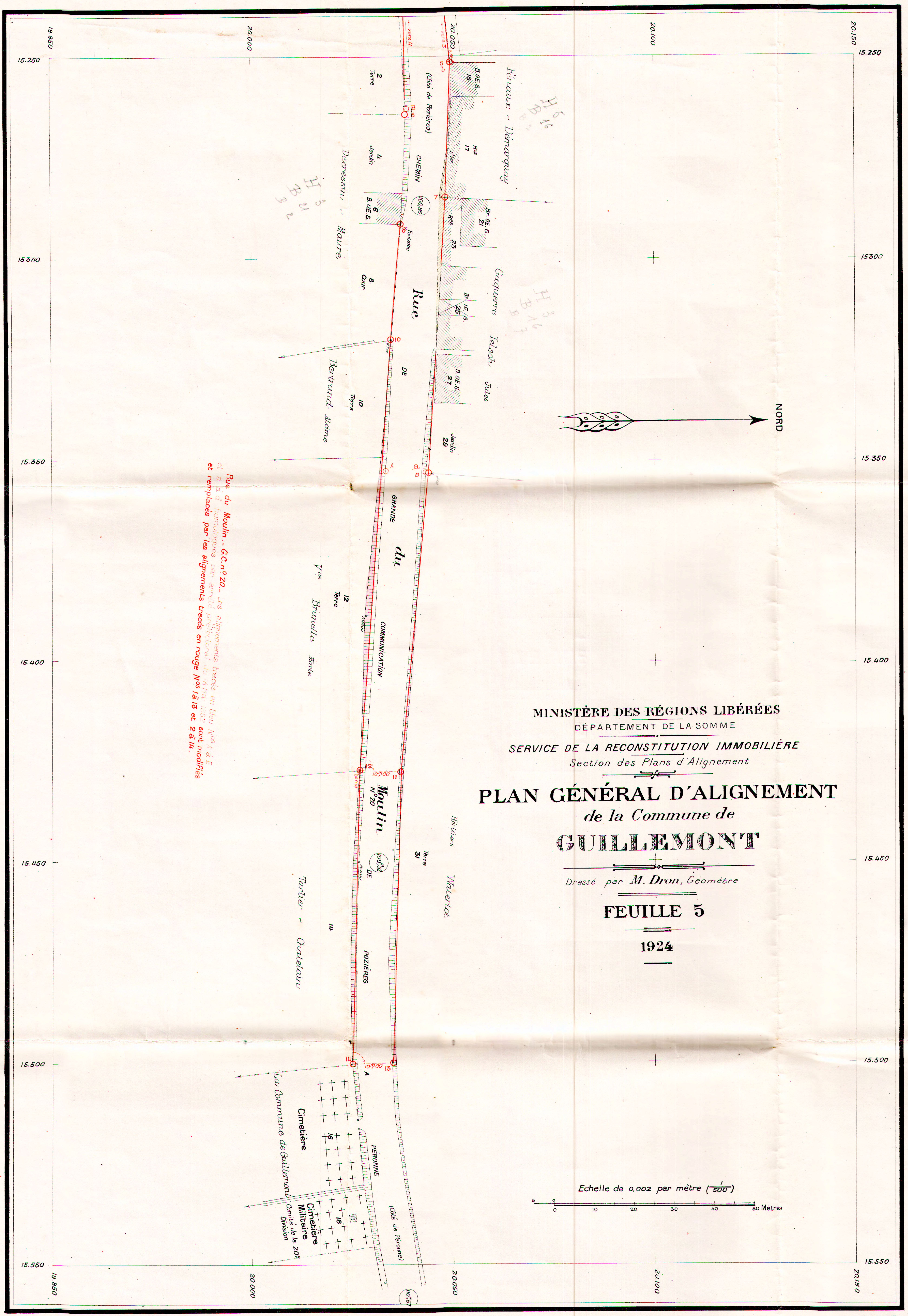

Rue du Moulin.- G.C. n° 20.- Les alignements tracés en bleu Nos A à E et a à d homologués par arrêté préfectoral du 18 Mai 1852 sont modifiés et remplacés par les alignements tracés en rouge Nos 1 à 13 et 2 à 14.

MINISTÈRE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
DÉPARTEMENT DE LA SOMME

SERVICE DE LA RECONSTITUTION IMMOBILIÈRE
Section des Plans d'Alignement

PLAN GÉNÉRAL D'ALIGNEMENT
de la Commune de
GUILLEMONT

Dressé par M. Dron, Géomètre

FEUILLE 5

1924

1	2
3	4
5	

MINISTÈRE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
DÉPARTEMENT DE LA SOMME

SERVICE DE LA RECONSTITUTION IMMOBILIÈRE
Section des Plans d'Alignement

PLAN GÉNÉRAL D'ALIGNEMENT
de la Commune de
GUILLEMONT

Levé par M. Dron, Géomètre

FEUILLE 4

1924

MINISTÈRE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
DÉPARTEMENT DE LA SOMME

SERVICE DE LA RECONSTITUTION IMMOBILIÈRE
Section des Plans d'Alignement

PLAN GÉNÉRAL D'ALIGNEMENT
de la Commune de
GUILLEMONT

Levé par M. Dron, Géomètre

FEUILLE 3

1924

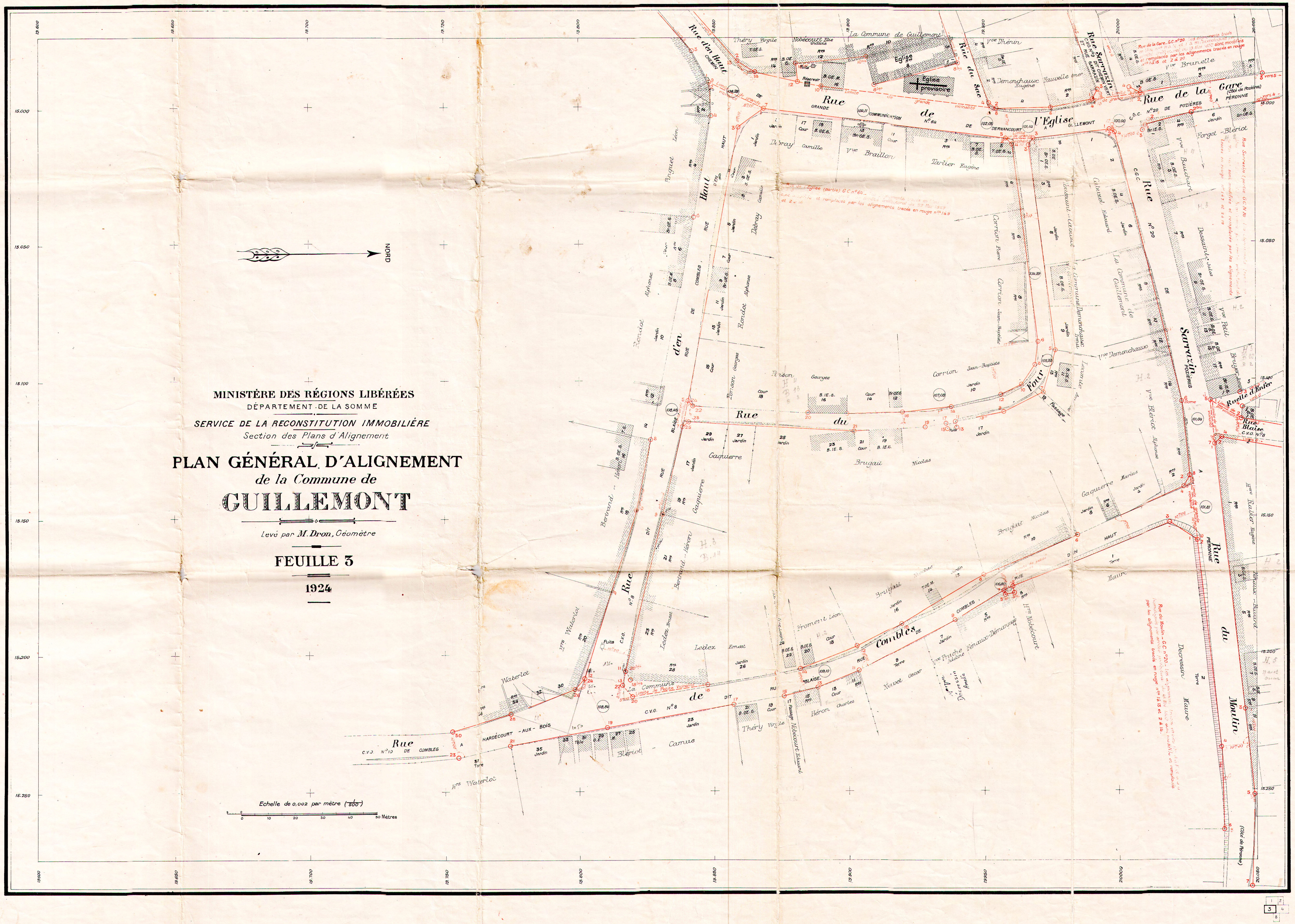

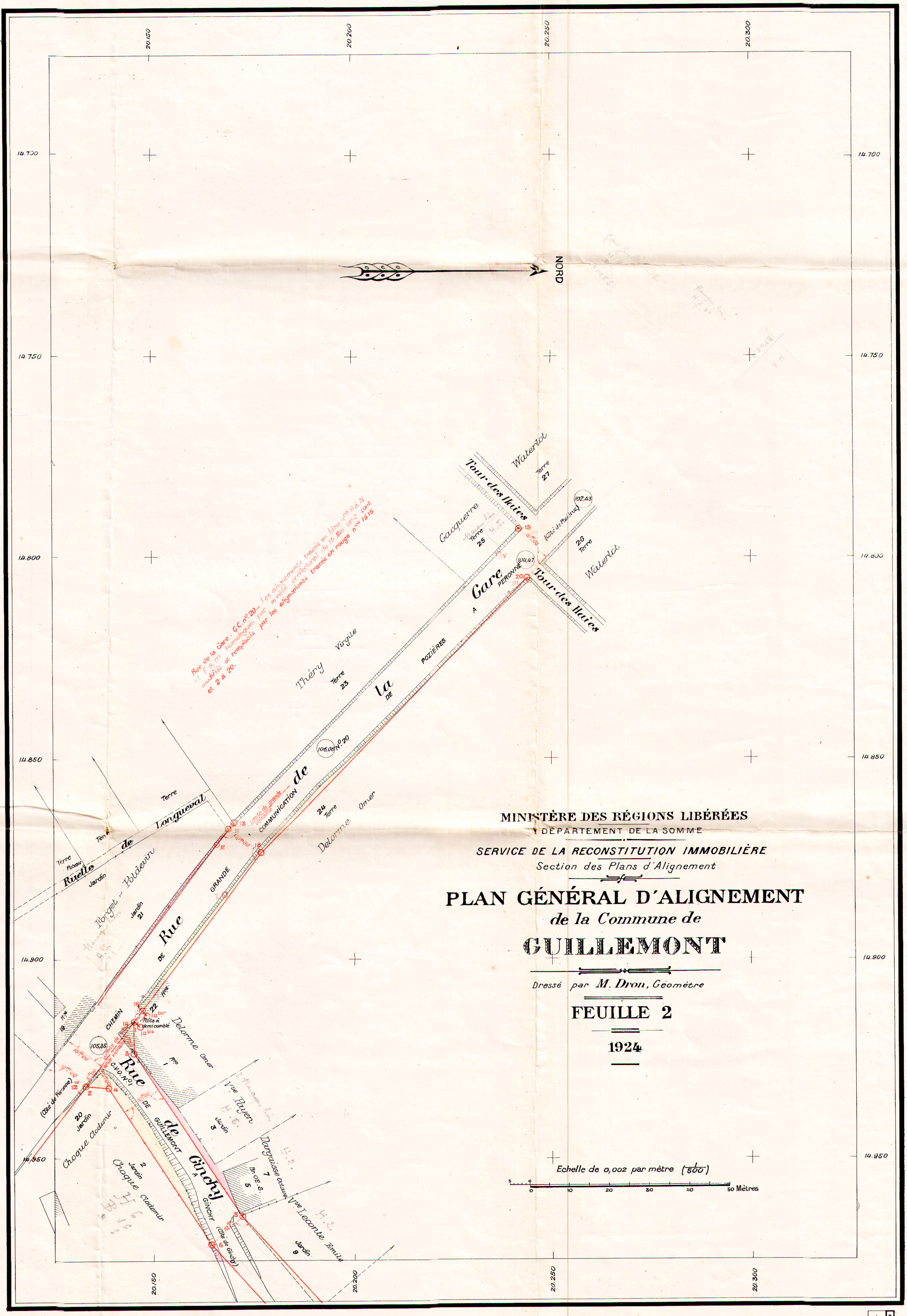

Rue de la Gare - G.C. n° 20.- Les alignements tracés en bleu nos H à N et f à m homologués par arrêté préfectoral du 13 Mai 1852 sont modifiés et remplacés par les alignements tracés en rouge nos 1 à 15 et 2 à 20.

MINISTÈRE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
DÉPARTEMENT DE LA SOMME

SERVICE DE LA RECONSTITUTION IMMOBILIÈRE
Section des Plans d'Alignement

PLAN GÉNÉRAL D'ALIGNEMENT
de la Commune de
GUILLEMONT

Dressé par M. Dron, Géomètre

FEUILLE 2

1924

Echelle de 0,002 par mètre (1/500)

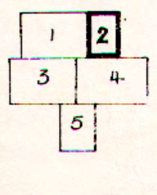

MINISTÈRE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
DÉPARTEMENT DE LA SOMME

SERVICE DE LA RECONSTITUTION IMMOBILIÈRE
Section des Plans d'Alignement

PLAN GÉNÉRAL D'ALIGNEMENT
de la Commune de
GUILLEMONT

Dressé par **M. Dron**, Géomètre

FEUILLE 1

1924

LÉGENDE

▩	Bâtiment public
▩	___ d° ___ en ruines
▨	Bâtiment privé
▨	___ d° ___ en ruines
OE.	Rez-de-chaussée
1E.	Construction de 1 Etage
2E.	___ d° ___ 2 Etages
PT.	___ d° ___ en pierre de taille
To.	___ d° ___ en torchis
Br.	___ d° ___ en brique
B.	___ d° ___ en bois
S.	___ d° ___ en bon état (Solide)
M.	___ d° ___ médiocre
V.	___ d° ___ vétuste
pr.	___ d° ___ provisoire
-·-·-	Treillage
+++	Haie
—	Alignement ancien conservé ou Alignement nouveau projeté
	Alignement ancien à modifier
—	Terrain à réunir à la Voie Publique ou à acquérir par la Commune
—	Terrain à retrancher de la Voie publique
---	Limite de voirie